

DÉFINITION DE LA RÉAFFECTATION INDIVIDUELLE **par Camille Labrecque et Louis Bergeron**

Processus par lequel une organisation, qui met fin au lien d'emploi qu'elle possède avec une ou plusieurs personnes, s'assure de services, généralement externes, permettant à celle-ci de faire la transition de carrière la plus facile et la plus harmonieuse possible. (Adapté d'une définition de Camille Labrecque, spécialiste reconnu de la question au Québec.)

Concrètement, les services offerts s'avèrent très variés: orientation de carrière, préparation d'un curriculum vitae, soutien psychologique, informations sur le marché du travail, utilisation d'un espace physique dans un édifice commercial incluant réception et secrétariat, informations générales sur la sélection dont simulation d'une entrevue, soutien mutuel au sein de gens en recherche d'emploi, développement d'un réseau, documentation variée, références à des employeurs potentiels, contacts avec des firmes de recrutement, etc.